

07 avr 2021 -19:07

## La campagne de vaccination se poursuit avec une réallocation des vaccins

Communiqué de presse de la CIM Santé publique et du Commissariat Corona au Gouvernement

Sur la base d'avis scientifiques récents, les ministres belges de la Santé ont décidé de remplacer l'AstraZeneca par d'autres vaccins pour les personnes âgées de 18 à 55 ans ; pour les personnes de 56 ans et plus, tous les vaccins continueront d'être administrés. Cela permet à la campagne belge, qui se concentre actuellement sur les personnes de plus de 65 ans et les personnes souffrant de comorbidités, de se poursuivre sans relâche. L'EMA souligne que les avantages d'AstraZeneca l'emportent toujours sur les risques. La CIM procédera à une réévaluation dans un délai de quatre semaines.

Aujourd'hui, le Conseil Supérieur de la Santé et la Task Force Vaccination ont soumis à la Conférence Interministérielle (CIM) Santé Publique leur avis sur l'allocation optimale des vaccins anti-COVID-19. En outre, les ministres ont pris connaissance des conclusions de l'Agence européenne des Médicaments (EMA), suite à une analyse de son Comité de pharmacovigilance (PRAC).

Le PRAC et l'EMA attirent l'attention sur les rapports d'effets secondaires très rares (combinaison d'une réduction du nombre de plaquettes et de thromboses graves) jusqu'à 14 jours après l'administration du vaccin AstraZeneca (AZ), en particulier chez des personnes jeunes, notamment en Allemagne, en France et au Royaume-Uni. Il s'agit de 100 cas sur plus de 25 millions de personnes vaccinées.

La CIM a donc décidé d'inviter les personnes âgées de moins de 56 ans à se faire vacciner avec les vaccins Moderna et Pfizer.

A partir de 56 ans, la vaccination réduit significativement les risques d'hospitalisation et de décès tandis que les effets secondaires attendus demeurent eux extrêmement rares. Pour illustrer cela, lors des 1ère et 2ème vagues de la pandémie (sur un an), Sciensano a comptabilisé le décès de 384 personnes âgées entre 56 et 60 ans et celui de 657 personnes entre 60 et 65 ans, soit une moyenne mensuelle de 32 et 55 décès dans ces tranches d'âge. Selon les chiffres actuels du PRAC, jusqu'à 100 cas de ces thromboses rares surviennent dans les 14 jours suivant la vaccination pour 25 millions de doses. Concrètement, pour la Belgique, cela signifie (sur 700.000 doses) un risque théorique de 1,4 cas chez les personnes de plus de 55 ans (en tenant compte d'une incidence de 1,3 pour 100.000 vaccinations et avec 15% des cas chez les plus de 55 ans).

En-dessous de 56 ans, les bénéfices de la vaccination avec l'AstraZeneca sont également importants. Mais les vaccins à ARNm (Pfizer et Moderna) et bientôt le vaccin de Johnson & Johnson peuvent également être administrés à ce groupe d'âge. Les livraisons de ces vaccins augmenteront également de manière significative à partir du mois de mai. Le rapport bénéfice/risque de ces vaccins semble être meilleur pour ce groupe plus jeune.

Cet ajustement n'a que peu ou pas d'impact sur la campagne de vaccination en cours, puisque les personnes âgées sont actuellement en cours de vaccination. Cette décision sera réexaminée dans 4 semaines.

Le risque d'effets secondaires rares après une deuxième dose du vaccin AZ ne peut être évalué pour le moment. Cela sera probablement possible dans les semaines à venir. De nouvelles données en provenance du Royaume-Uni (MHRA) sont attendues d'ici là. Par ailleurs, rien n'indique que des effets

secondaires rares soient plus fréquents chez certains patients à risque.

Les vaccins destinés aux personnes de 18 à 55 ans ont d'ores et déjà été ajustés. Un petit nombre de personnes de moins de 56 ans, pour lesquelles le vaccin AZ était encore prévu, recevront un autre vaccin. Les personnes concernées ne doivent rien entreprendre, cela sera adapté automatiquement.

Cette décision a été prise en attendant d'éventuelles nouvelles découvertes scientifiques. D'autres éléments, tels que des problèmes d'approvisionnement de l'un des vaccins ou l'évolution de la situation épidémiologique, pourraient également amener à reconsidérer ces mesures. La Belgique a demandé, par l'intermédiaire de la Conférence des ministres de la santé de l'UE, que l'EMA procède à une analyse plus détaillée de l'analyse bénéfices/risques par groupe d'âge et qu'elle aborde d'urgence la question de la deuxième dose.

Ce communiqué de presse a été préparé au nom des Ministres suivants qui forment ensemble la Conférence interministérielle Santé publique:

- Frank Vandenbroucke - État fédéral
- Wouter Beke - Flandre
- Christie Morreale - Région wallonne
- Valérie Glatigny - Communauté française
- Bénédicte Linard - Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Communauté germanophone,

Et Pedro Facon, le Commissaire Corona du Gouvernement.

La Conférence Interministérielle de Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Santé du SPF SPSCAE.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 bte 10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Wendy Lee  
Porte-parole (NL)  
+32 524 91 69  
+32 477 98 01 02  
[wendy.lee@health.fgov.be](mailto:wendy.lee@health.fgov.be)